



NOTICE CANDIDATS EXTERNES ET INTERNES

RECRUTEMENT POUR LA FORMATION INITIALE DES INSPECTEURS DU RECOUVREMENT 44^E PROMOTION

SOMMAIRE

- I – Les conditions de candidature**
- II – Les formalités d’inscription**
- III – L’organisation du recrutement**
- IV – Les conditions de la formation initiale**
- V - Liens et contacts**

L'exercice du métier d'inspecteur du Recouvrement est subordonné à la réussite de la formation initiale et à la délivrance d'un agrément délivré par l'ACOSS.

Pour accéder à la formation initiale des inspecteurs du Recouvrement, il faut être recruté par une Urssaf ou une Cgss. Les modalités de recrutement sont fixées par les Urssaf et l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS).

I – Les conditions de candidature

- Age : tous les candidats doivent être âgés d'au moins 21 ans à la date d'entrée en formation.
- Pour les candidats internes à l'institution à l'Institution de Sécurité sociale :
 - aucune condition de diplôme ni d'ancienneté n'est requise,
 - accord du Directeur : ils sont tenus de faire viser par leur directeur d'organisme l'attestation les autorisant à s'inscrire au dispositif de formation en cas d'admission aux épreuves de sélection.
- Pour les candidats externes à l'Institution deux situations sont à distinguer :
 - En cas d'expérience professionnelle (hors période de stage), être titulaires d'un diplôme de :
 - niveau 4 (BAC) avec au moins 5 ans d'expérience dans les domaines comptabilité, administration et gestion des entreprises, ressources humaines et droit,
 - niveau 3 (BAC+2) dans les filières comptabilité, administration et gestion des entreprises, ressources humaines et droit citées avec au moins 2 ans d'expérience dans ces domaines.
 - En l'absence d'expérience professionnelle, être titulaire d'un diplôme :
 - Niveau L (BAC + 3) au minimum dans les filières comptabilité, administration et gestion des entreprises, ressources humaines et droit,
 - Master 2 (BAC + 5) toutes filières confondues.

En pages suivantes figure la liste exhaustive et limitative des diplômes. A charge pour le candidat d'apporter, dans les délais prévus (le 9/12/09 au plus tard), la preuve officielle de l'équivalence de son diplôme, par rapport à l'un des diplômes requis, dans le cas où celui-ci ne figurerait pas sur la liste qui suit.

FILIERE COMPTABILITE

NIVEAU 3 (bac+2)

Brevet de technicien supérieur

BTS Assistant de gestion de PME PMI

Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

DEUST Comptabilité et gestion

DEUST Finances administration comptabilité

Diplôme universitaire

Diplôme comptable d'université 1er cycle

DU Gestion des applications comptables informatisées

Formation d'école spécialisée

DPECF Diplôme préparatoire aux études comptables et financières

NIVEAU L ou NIVEAU 2 (bac+3)

Diplôme d'université

Diplôme comptable d'université 2ème cycle

DU Collaborateur de cabinet comptable

DU Comptabilité, finances, contrôle de gestion

DU Comptabilité finances appliquées

DU Finance et comptabilité supérieure

DU Perfectionnement en comptabilité, droit et finance d'entreprise

Diplôme universitaire d'études supérieures en management option expertise comptable

Formation d'école spécialisée

activité financière des entreprises : Bachelor attaché comptable et financier

DECF Diplôme d'études comptables et financières

Certificat comptabilité et finance

Maîtrise de sciences et techniques

MSTCF Maîtrise de sciences et techniques comptables et financières

FILIERE ADMINISTRATION ET GESTION DES ENTREPRISES

NIVEAU 3 (bac+2)

Diplôme universitaire de technologie

DUT Gestion des entreprises et des administrations option finance comptabilité

DUT Gestion des entreprises et des administrations option petites et moyennes organisations

DUT Gestion administrative et commerciale

Formation d'école spécialisée

Assistant de gestion CCI niveau 3

Assistant en gestion des entreprises option comptabilité et gestion financière

Comptabilité gestion CCI

Brevet de technicien supérieur

BTS Comptabilité et gestion des organisations

Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

DEUST Etudes juridiques spécialisées

Diplôme universitaire

DU Création d'entreprise reprise d'entreprise encadrement conseil

DU Gestion et économie appliquée (DUGEAD)

DU Management des entreprises du bâtiment et du patrimoine

DU Informatique appliquée à la gestion

Formation complémentaire d'initiative locale

FCIL Assistant contrôleur de gestion

FCIL Finance option contrôle de gestion

Formation d'école spécialisée

Assistant de gestion CCI niveau 3

Assistant en gestion des entreprises option comptabilité et gestion financière

Certificat en gestion d'entreprise

Comptabilité gestion CCI

Diplôme d'enseignement consulaire gestion des PME

NIVEAU L ou NIVEAU 2 (bac+3)

LICENCE LMD Administration et échanges internationaux mention administration et gestion des entreprises

LICENCE LMD Droit et science politique mention administration économique et sociale

LICENCE LMD Droit et science politique mention administration publique

LICENCE LMD Droit, sciences politiques et sociales

LICENCE LMD Economie et gestion

LICENCE LMD Gestion mention sciences de gestion

LICENCE LMD Gestion, économie, droit et sciences de la société (GEDESS)

LICENCE LMD Humanités et sciences des sociétés mention administration économique et sociale

LICENCE LMD Sciences de gestion mention AES - administration et gestion des entreprises

LICENCE LMD Sciences de gestion mention management et nouvelles technologies

LICENCE LMD Sciences économiques et de gestion

LICENCE LMD Sciences humaines et sociales mention administration économique et sociale

LICENCE LMD Sciences humaines et sociales mention économie et gestion

LICENCE LMD Sciences politiques et sociales mention AES - administration générale et territoriale
LICENCE PRO Economie et gestion management des organisations
LICENCE PRO Management des organisations
LICENCE PRO Marchés internationaux option assistant développement européen et international de l'entreprise
LICENCE PRO Santé option management dans les systèmes de santé

Diplôme d'ingénieur-maître

Maîtrise d'IUP Economie d'entreprise
Maîtrise d'IUP Ingénierie de la santé option économie et gestion des organisations en santé
Maîtrise d'IUP Management des équipes et qualité
Maîtrise d'IUP Management et gestion des entreprises
Maîtrise d'IUP Méthodes informatiques appliquées à la gestion
Maîtrise d'IUP Métiers du droit option carrières administratives
Maîtrise d'IUP Sciences de gestion
Maîtrise d'IUP Ingénierie en informatique, statistique et économétrie appliquées
Maîtrise d'IUP Ingénierie économique

Diplôme universitaire

Diplôme d'expert en organisation et pilotage de la performance
DU Audit PME
DU Etudes technologiques internationales spécialité gestion - commerce
DU Gestion
DU Gestion des entreprises
DU Gestion des PME
DU Hautes études en pratiques d'entreprise

Licence Administration économique et sociale AES

Licence Sciences économiques

Maîtrise de sciences et techniques (3)

MST Audit et gestion opérationnels des entreprises
MST Gestion des organisations sanitaires et sociales
MST Maîtrise de sciences de gestion (MSG)

Formation d'école spécialisée

Certificat contrôle de gestion et trésorerie
Certificat d'études supérieures dans les métiers de la vente et de la gestion
Certificat supérieur consulaire commerciale en gestion et commerce
Diplôme de **Bachelor** des ESC (Ecoles Supérieures de Commerce)

FILIERE DROIT

NIVEAU 3 (bac+2)

Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques

DEUST Collectivités territoriales
DEUST Assistanat juridique
DEUST Professions immobilières

Diplôme universitaire

DU Carrières juridiques

Diplôme universitaire de technologie

DUT Carrières juridiques

Formation complémentaire d'initiative locale

FCIL Droit des affaires

NIVEAU L ou NIVEAU 2 (bac+3)

LICENCE LMD Administration et échanges internationaux mention administration publique

LICENCE LMD Droit

LICENCE LMD Droit - administration mention droit

LICENCE LMD Droit et science politique

LICENCE LMD Droit mention administration publique

LICENCE LMD Droit mention droit

LICENCE LMD Droit mention droit français et anglais

LICENCE LMD Droit mention droit français et de common law

LICENCE LMD Droit mention droit français et suisse

LICENCE LMD Droit, sciences politique et sociales

LICENCE LMD Economie et gestion mention droit et économie

LICENCE LMD Economie et gestion mention droit/gestion

LICENCE LMD Sciences juridiques

LICENCE PRO Activités juridiques

LICENCEPRO Management des organisations option secteur associatif

Diplôme d'ingénieur-maître

Maîtrise d'IUP Ingénierie et droit de la sécurité

Maîtrise d'IUP Management et gestion des entreprises métiers du notariat

Maîtrise d'IUP Métiers du droit option juriste d'affaires

Diplôme universitaire

Certificat d'introduction au droit français et européen

DU Coopération transfrontalière

DU Droit de la propriété industrielle et des technologies nouvelles

DU Administration publique générale

> filière juriste > filière non juriste

DU Etudes juridiques françaises

Formation d'école spécialisée

Certificat d'études internationales générales

Certificat d'études judiciaires

Certificat d'études juridiques internationales

Certificat d'études pénales et criminologiques
Diplôme d'études supérieures criminologiques
Diplôme de l'institut de criminologie
Formation de directeur de l'administration pénitentiaire (directeur de prison)
Premier clerc de notaire (diplôme de deuxième cycle)
Formation d'inspecteur des impôts

Formations diverses (9)

Diplôme de l'institut d'études politiques de Toulouse
Diplôme de l'institut d'études politiques filière administration publique
Diplôme de l'institut d'études politiques section économique et financière
Diplôme de l'institut d'études politiques section politique, économie et société
Diplôme de l'institut d'études politiques section politique et économie sociales
Diplôme de l'institut d'études politiques section relations européennes et internationales
Diplôme de l'institut d'études politiques section service public

Licence

Licence Administration publique
Licence Droit

Maîtrise de sciences et techniques

MST Droit et relations sociales dans l'entreprise
MST Juriste et économiste trilingue

FILIERE RESSOURCES HUMAINES

NIVEAU 3 (bac+2)

<p>Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques DEUST Technicien de la gestion des ressources humaines dans les entreprises et les administrations</p> <p>Diplôme universitaire DU Gestion des ressources humaines</p> <p>Diplôme universitaire de technologie DUT Gestion des entreprises et des administrations option ressources humaines</p> <p>Formation d'école spécialisée Responsable ressources humaines</p>
--

NIVEAU L ou NIVEAU 2 (bac+3)

<p>Diplôme d'ingénieur-maître Maîtrise d'IUP Maintenance, fiabilité et qualité : ergonomie</p> <p>Diplôme universitaire Diplôme de gestion des ressources humaines</p> <p>DU Assistant ressources humaines DU Gestion des ressources humaines et de la formation</p> <p>Formation d'école spécialisée Gestion des entreprises et ressources humaines Année de spécialisation en marketing et ressources humaines</p> <p>Bachelor en ressources humaines Master en gestion des ressources humaines Assistant en gestion des ressources humaines Chargé de ressources humaines</p> <p>Diplôme d'administration du personnel et gestion de l'emploi Formation de responsable en gestion des ressources humaines</p> <p>Formations diverses Diplôme d'assistant(e) de gestion des ressources humaines Gestion du personnel</p>

- Les conditions particulières doivent être respectées :
 - être titulaire du permis de conduire,
 - justifier d'un extrait de casier judiciaire vierge (bulletin n°3),
 - être dégagé des obligations militaires,
 - être apte à exercer la fonction d'inspecteur du recouvrement.

II – Les formalités d’inscription

Les candidats ayant déjà déposé des dossiers lors d'une précédente procédure de recrutement peuvent renouveler leur candidature.

Le dossier de candidature est à télécharger sur le site www.urssaf.fr.

Le candidat doit postuler sur au moins trois organismes. Il doit classer les organismes par ordre de préférence.

Le candidat interne doit obtenir l'autorisation du Directeur pour s'inscrire au dispositif de formation en cas d'admission aux épreuves de sélection.

Une attestation type est à télécharger sur le site www.urssaf.fr et à joindre au dossier de candidature.

Un **seul dossier de candidature** est à compléter et à adresser, via internet, au responsable RH en charge de l'organisme qui constitue le choix n°1 du candidat (Cf. liste des responsables RH en partie V point 1).

Un message électronique confirmant la bonne réception du dossier est envoyé, en retour, au candidat.

Les pièces justificatives mentionnées dans le dossier de candidature seront à joindre par courrier dans un second temps, uniquement pour les candidats sélectionnés par les directeurs d'organismes.

A l'issue de l'étude de recevabilité du dossier de candidature (vérification du respect des critères de sélection), chaque directeur recruteur est chargé de sélectionner les dossiers de candidature.

Pour les candidats sélectionnés, le responsable RH en charge de l'organisme classé en priorité 1 par le candidat, envoie un courrier de convocation aux épreuves d'admissibilité. Ils doivent lui retourner les pièces justificatives suivantes :

- Les photocopies des diplômes.
- La photocopie du permis de conduire.
- Un extrait du casier judiciaire vierge (bulletin n°3), datant de moins de trois mois.
- Un certificat médical (ou sa photocopie) justifiant l'aptitude à exercer la fonction d'inspecteur du Recouvrement, datant de moins de trois mois.
- Un Curriculum Vitae détaillé, contenant les réalisations probantes du candidat.
- Dans le cas des jeunes hommes nés avant le 1^{er} janvier 1979, une pièce justifiant de leur situation militaire ; dans le cas des jeunes hommes nés après le 31 décembre 1978 et des jeunes femmes nées après le 31 décembre 1982, la photocopie du

certificat individuel de participation à la journée de préparation à la défense (loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national).

- Dans le cas des étrangers,
 - Les candidats ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou de l'Espace Economique Européen (EEE), doivent fournir la photocopie de la carte de séjour "Communauté européenne ou Espace économique européen".
 - Les candidats qui ne sont pas ressortissant d'un pays de l'Union européenne ou de l'Espace Economique Européen (EEE), doivent fournir la photocopie de la carte de résident ou de la carte de séjour temporaire avec la mention « salarié ».
- Une attestation sur l'honneur certifiant que les photocopies transmises sont conformes aux documents originaux.

Tout dossier incomplet entraînera un rejet de la candidature sans qu'il soit besoin d'en avertir le candidat. En cas d'irrecevabilité du dossier pour non-conformité aux conditions d'accès ou pour toute pièce manquante, le candidat ne pourra pas se présenter aux épreuves de recrutement.

Toute fausse déclaration ou document falsifié ou produit mais n'appartenant pas au candidat, entraîne une exclusion définitive du candidat et une interdiction de tout acte de candidature ultérieur.

III – L'organisation du recrutement

La procédure de recrutement comprend 8 étapes :

1. Retrait des dossiers de candidature : dès le 28 septembre

Les dossiers de candidatures sont à télécharger au format PDF sur le site Internet www.urssaf.fr.

Un numéro INDIGO est également ouvert jusqu'au 30 octobre 2009, pour fournir tout renseignement concernant le métier d'Inspecteur du Recouvrement et la procédure de recrutement. Le numéro de téléphone est le 08 20 30 40 00.

Il est possible de contacter les organismes pour plus d'informations.

2. Dépôt des dossiers de candidature : 30 octobre 2009 au plus tard

Un seul dossier de candidature est à compléter et à adresser, via internet, au responsable RH en charge de l'organisme qui constitue le choix n°1 du candidat (cf. Partie V point 1).

Lors de l'envoi en ligne du dossier de candidature, les modalités¹ suivantes sont à respecter :

- sélectionner l'organisme qui constitue le premier choix,
- saisir une adresse courriel et un numéro de téléphone,
- rattacher le dossier de candidature et l'annexe obligatoire (candidats internes).

Ensuite, un message électronique confirmant la bonne réception du dossier est envoyé, en retour, au candidat ainsi qu'un numéro d'enregistrement.

3. Examen administratif des dossiers : jusqu'au 6 novembre 2009

Le responsable RH assure l'examen administratif des dossiers selon les conditions précisées en partie I. Il procède au transfert des dossiers recevables auprès des autres responsables RH concernés par les candidatures multiples.

¹ Les étapes mentionnées sont susceptibles de subir des modifications

4. Sélection des dossiers de candidature par le directeur recruteur : au plus tard le 13 novembre 2009

La sélection des dossiers de candidature est effectuée par les directeurs recruteurs. L'évaluation des dossiers de candidature, a pour objectif d'autoriser ou non les candidats à passer les épreuves de recrutement.

5. Convocation aux épreuves écrites et demande des pièces justificatives : dès le 16 novembre²

Le centre mutualisé RH référent convoque les candidats sélectionnés par les organismes aux épreuves d'admissibilité dans les centres d'examen les plus proches de leurs domicile.

Il réclame également les pièces justificatives mentionnées dans le dossier de candidature. Aucune relance ne sera opérée. **Tout dossier incomplet entraînera un rejet de la candidature sans qu'il soit nécessaire d'en avertir le candidat.** Il incombe donc au candidat de veiller à apporter l'ensemble des pièces justificatives demandées, dans le délai prévu.

6. Les épreuves d'admissibilité : 16 décembre 2009

Les épreuves se déroulent le même jour dans les quatre centres d'examen.

Les candidats doivent présenter le jour des épreuves une carte nationale d'identité, une carte de séjour ou un passeport en cours de validité correspondant au nom du candidat indiqué sur le dossier de candidature.

Les épreuves écrites se composent :

- de tests psychotechniques (durée 2 heures) : cette épreuve est composée de 3 tests psychotechniques qui ont pour objectif d'évaluer les aptitudes au raisonnement logique, les capacités d'analyse critique, et de manipulation de chiffres.
- d'une épreuve rédactionnelle (durée 3 heures) : elle est constituée d'un ensemble de 5 à 6 documents portant sur une thématique commune relative à l'actualité socio-économique. La première partie portera sur des questions de compréhension nécessitant des réponses brèves et précises en rapport avec le dossier. La seconde partie est une question ouverte en lien avec le sujet proposé

² Remarque : Chaque candidat sera informé des dates et des lieux des épreuves par convocation. L'Institut National de Formation du Recouvrement, en accord avec l'ACOSS, se réserve le droit de modifier le calendrier des épreuves, en fonction notamment du nombre de dossiers de candidature et de la liste des postes à pourvoir.

demandant une analyse et une mise en forme rédactionnelle des éléments contenus dans le dossier (3 à 4 pages manuscrites).

A partir des résultats aux tests psychotechniques, un jury national déterminera le seuil d'admissibilité des candidats autorisés à passer les épreuves d'admission. L'épreuve rédactionnelle apporte des informations complémentaires aux directeurs recruteurs.

La liste des candidats admissibles autorisés à présenter les épreuves d'admission est publiée sur le site ww.urssaf.fr à partir du 06 janvier 2010.

Les candidats non retenus se voient annoncer leurs résultats par courrier.

7. Les épreuves d'admission : du 18 janvier au 12 février 2010³

Seuls les candidats admis aux tests psychotechniques sont retenus et convoqués aux épreuves d'admission.

- **Le test de personnalité** (15 minutes environ) : C'est un inventaire de personnalité qui constitue une aide à l'analyse des comportements et des motivations en situation professionnelle, en cohérence avec le poste. Construit à partir de questions simples et sans pièges, sa passation est rapide et ne nécessite aucune préparation. Les résultats sont communiqués aux candidats et aux recruteurs à l'issue de l'oral collectif. Ils permettent d'enrichir l'entretien individuel de recrutement, d'apporter à cet entretien davantage d'objectivité et de transparence.
- **L'oral collectif** (durée 1h30) , sous forme d'oral de groupe (durée 1 heure 30). Cette épreuve regroupe 6 candidats qui doivent débattre autour d'un sujet tiré au sort. A l'issue des échanges, les candidats doivent rédiger ensemble un relevé des débats. Les directeurs recruteurs sont présents lors de l'épreuve et observent les candidats.
- **L'entretien individuel** (durée d'1 heure environ) : cet entretien est réalisé par l'organisme recruteur et sert à déterminer la motivation du candidat.

8. La publication des résultats : 16 février 2010

La liste des candidats admis en formation initiale des inspecteurs du recouvrement est publiée sur le site www.urssaf.fr à partir **du Vendredi 16 février 2010**.

³ Remarque : Chaque candidat sera informé des dates et des lieux des épreuves par convocation. L'Institut National de Formation du Recouvrement, en accord avec l'ACOSS, se réserve le droit de modifier le calendrier des épreuves, en fonction notamment du nombre de dossiers de candidature et de la liste des postes à pourvoir.

Les candidats qui ne sont pas admis en formation se voient notifier leurs résultats aux différentes épreuves par les centres de formation. Les renseignements communiqués dans les dossiers de candidature ont un caractère confidentiel et le droit d'accès au dossier est à exercer auprès du centre de formation.

IV – Les conditions de la formation initiale

La formation initiale des inspecteurs du recouvrement se déroule dans les centres de formation de Bordeaux, Lyon, Paris et Rouen.

L'Acoss décidera de la répartition des candidats au sein des centres de formation à l'issue de la proclamation des résultats.

1. Les rémunérations

Les candidats internes à l'Institution conservent leur lien contractuel avec leur organisme d'origine jusqu'à leur prise de fonction effective dans leur nouvel emploi en Urssaf ou en Cgss. Pendant la formation ils conservent leurs niveaux de rémunérations. Après la formation, ceux-ci accèdent à l'équivalent du coefficient de qualification d'un agent de niveau 6 du protocole d'accord relatif au dispositif de rémunération et à la classification des emplois du 30 novembre 2004. Les candidats bénéficient également d'une prise en charge par les organismes recruteurs (Urssaf, Cgss) de leurs frais d'hébergement, de restauration et de déplacement, tel que prévu par la Convention Collective des Personnels des organismes de Sécurité Sociale du 8 février 1957.

Durant la période de formation, **les candidats externes** sont embauchés, soit sous contrat de professionnalisation, soit sous contrat à durée indéterminée.

La rémunération pendant la formation :

La rémunération brute annuelle est prise en charge par l'organisme recruteur et correspond au coefficient de qualification d'un agent de niveau 3 du protocole d'accord relatif au dispositif de rémunération et à la classification des emplois du 30 novembre 2004, soit à titre indicatif 20 521 € en 2009, auxquels s'ajoute une participation de l'employeur aux frais d'hébergement, de restauration et de déplacement tel que prévu dans la Convention Collective des personnels des organismes de Sécurité Sociale du 8 février 1957.

2. Les congés durant la formation

Conformément au règlement général des actions de formation nationales, les congés annuels doivent être obligatoirement pris en dehors de la période de formation. Il est donc préférable pour les candidats internes que les congés annuels acquis en cours de l'année soient soldés, avant l'entrée en formation.

De plus, dans le cadre de ce dispositif, pour chaque promotion, un planning de formation sera transmis à l'ensemble des organismes de Sécurité sociale. Les élèves inspecteurs,

quelle que soit leur ancienneté, disposeront d'environ 30 jours de congés payés au cours de la formation.

3. L'organisation de la formation

Le début de la formation est prévu fin mars 2010 .La formation dure 16 mois en alternance entre le centre de formation et l'Urssaf/la Cgss avec des stages pratiques.

Les centres de formation ne disposent pas de moyens leur permettant d'assurer le logement des élèves inspecteurs. Cependant, ils fournissent une documentation appropriée.

Les élèves inspecteurs sont tenues à une présence régulière pendant la formation. Les absences pour raison de santé doivent être justifiées par un certificat médical. Toute absence justifiée supérieure à 10 jours ouvrés remet en cause la poursuite de la formation.

Pour toutes autres informations, se reporter au règlement intérieur remis lors de l'admission en formation.

V - Liens et contacts :

1. Les Responsables RH

REGIONS	Organismes rattachés	Responsable
ALSACE/ LORRAINE/ CHAMPAGNE ARDENNE (ALCA)	Bas Rhin (67)	Coralie SABATTIER
	Haut Rhin (68)	
	Meuse (55)	
	Meurthe et Moselle (54)	
	Moselle (57)	
	Vosges (88)	
	Ardennes (08)	
	Aube (10)	
	Haute Marne (52)	
	Marne (51)	
AQUITAINE	Dordogne (24)	Dominique LAJUGIE
	Gironde (33)	
	Landes (40)	
	Lot et Garonne (47)	
	Pyrénées Atlantiques (64)	
AUVERGNE	Allier (03)	Carole MORIN
	Cantal (15)	
	Haute Loire (43)	
	Puy de Dôme (63)	
BOURGOGNE	Côte d'Or (21)	Arnaud GANDON
	Nièvre (58)	
	Saône et Loire (71)	
	Yonne (89)	
BRETAGNE	Côte d'Armor (22)	Hélène PREDIGNAC
	Finistère (29)	
	Ile et Vilaine (35)	
	Morbihan (56)	
CENTRE	Cher (18)	Marc DUCOURNAU
	Eure et Loir (28)	
	Indre (36)	
	Indre et Loire (37)	
	Loir et Cher (41)	
	Loiret (45)	
FRANCHE-COMTE	Belfort-Montbéliard (90)	Emilie PERRIN
	Doubs (25)	
	Jura (39)	
	Haute-Saône (70)	

**NOTICE IR44
CANDIDATS INTERNES ET EXTERNES**

REGIONS	Organismes rattachés	Responsable
IDF	Paris-Région Parisienne	Christine FROMENTIN
	Seine et Marne (77)	
LANGUEDOC-ROUSSILLON	Aude (11)	Aurore DESTOUCHES
	Gard (30)	
	Hérault (34)	
	Lozère (48)	
	Pyrénées Orientales (66)	
LIMOUSIN/POITOU-CHARENTES	Corrèze (19)	Caroline PERROUD
	Creuse (23)	
	Haute Vienne (87)	
	Charente (16)	
	Charente-Maritime (Ur 17)	
	Charente-Maritime (Cmaf 17)	
	Deux Sèvres (79)	
	Vienne (86)	
MIDI-PYRENEES	Ariège (09)	Laurence TIMMERMAN
	Aveyron (12)	
	Haute Garonne (31)	
	Gers (32)	
	Hautes Pyrénées (65)	
	Lot (46)	
	Tarn (81)	
	Tarn et Garonne (82)	
NORD PAS DE CALAIS	Pas de Calais/Nord(62)	Sébastien BRUNO
	Nord (59)	
HAUTE NORMANDIE	Eure (27)	Sylvain DUFILS
	Seine Maritime (76)	
BASSE NORMANDIE	Calvados (14)	Sylvain DUFILS
	Manche (50)	
	Orne (61)	
PACA/CORSE	Alpes de Haute Provence (04)	Sandrine COLOMAR
	Alpes Maritimes (06)	
	Bouches du Rhône (13)	
	Corse (20)	
	Hautes Alpes (05)	
	Var (83)	
	Vaucluse (84)	

**NOTICE IR44
CANDIDATS INTERNES ET EXTERNES**

REGIONS	Organismes rattachés	Responsable
PAYS DE LOIRE	Loire Atlantique (44)	Noel LEVEL
	Maine et Loire (49)	
	Mayenne (53)	
	Sarthe (72)	
	Vendée (85)	
PICARDIE	Aisne (02)	Patricia DELAVIERE
	Oise (60)	
	Somme (80)	
RHONE-ALPES	Ain (010)	Sabine DRUTEL
	Ardèche (07)	
	Drôme (26)	
	Haute Savoie (74)	
	Isère (38)	
	Loire (42)	
	Rhône (69)	
	Savoie (73)	
CGSS	Guyane	Sabine DRUTEL
CGSS	Guadeloupe	Sabine DRUTEL
CGSS	Martinique	Sabine DRUTEL
CGSS	Mayotte	Sandrine COLOMAR
CGSS	Réunion	Sandrine COLOMAR

2. Les centres de formation professionnelle

<p>Bordeaux CRF AQUITAINE 80 avenue de la Jallère 33300 BORDEAUX Tél : 05 56 93 45 96 claudie.perrier@crfpp-aquitaine.fr</p>	<p>Lyon CRAFEP 47 rue de l'Egalité 69120 VAULX-EN-VELIN Tél : 04 78 79 46 79 crafep@crafep.fr n.prinsac@crafep.fr</p>
<p>Paris URSSAF DE PARIS Centre de formation professionnelle de l'Urssaf 3 rue de Tolbiac, 75013 PARIS Tél : 01 55 75 94 72 catherine.joby@urssaf.fr</p>	<p>Rouen CNFP 61 rue Pierre Renaudel 76 100 ROUEN Tél : 02 32 81 82 00 information@cnfp.fr isabelle.clain@cnfp.fr</p>

Vous ne vous inscrivez pas à un examen ou à un concours.
Vous êtes dans une procédure de recrutement.

**Pour consulter les dernières actualités du recrutement
de la 44^{ème} promotion des élèves inspecteurs :**

www.urssaf.fr

**Pour consulter les informations sur le métier, le
recrutement et la formation
d'inspecteurs du recouvrement :**

www.urssaf.fr

Numéro indigo : 0 820 30 40 00
(du 28 septembre 2009 au 30 octobre 2009)